# *CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022*

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

## COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai 2022, s'est réuni le mercredi 11 mai 2022 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

### 22-045 ZAC du Plessis / Avenant n°1 au lot 2 : Travaux d'espaces verts

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 avec l'entreprise ID VERDE concernant :
  - Travaux en plus-value : Travaux de clôtures sur la 1ère tranche d'aménagement de la ZAC nécessitent d'être renforcés sur les espaces décapés lors des terrassements généraux aux abords de la conduite gaz.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 qui porte le montant total du marché à la somme de 77 335,60 € HT soit 92 802,72 € TTC.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget annexe 2022 « Zac du Plessis ».

### 22-046 ZAC du Plessis / Fixation du prix de vente aux acquéreurs - Autorisation vente de lots

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de vente des terrains de la ZAC du Plessis-1ère tranche à 105 € HT le m² auquel il y a lieu d'ajouter le montant de la TVA au taux légal en vigueur.
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques à intervenir avec les acquéreurs en l'étude de Maîtres MERCIER et DE CASTELLAN, notaires associés aux Essarts en Bocage.

### 22-047 ZAC DU Plessis / Approbation du Cahier des charges de cessions de terrains et des annexes 1 et 2 : Cahier des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales et Cahier des prescriptions techniques particulières

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) ainsi que les annexes 1 et 2 : le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) et le Cahier des prescriptions Techniques Particulières.
- **AUTORISE** la publicité du Cahier des Charges de Cession de Terrains et les annexes 1 et 2 : Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales et Cahier des prescriptions Techniques Particulières en mettant en œuvre les mesures prévues à l'article D.311-11-1 du Code de l'urbanisme et de définir en conséquence.
- **VALIDE** les modalités de publicité suivantes :
  - Mention de l'approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrains et des annexes 1 et 2 : Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales et Cahier des prescriptions Techniques Particulières qui sera affichée pendant un mois en mairie et diffusée sur le site internet de la Commune et publiée au Recueil des Actes Administratifs,
  - Mise à disposition du Cahier des Charges de Cession de Terrains et des annexes 1 et 2 : Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales et Cahier des prescriptions Techniques Particulières sur le site internet de la Commune ainsi qu'en mairie (service urbanisme), sur demande et aux horaires d'ouverture habituels.

- Transmission à l'administration en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme du Cahier des Charges de cession de terrains et des annexes 1 et 2 approuvés.

Il est précisé que l'opposabilité du Cahier des Charges de Cession de Terrains et des annexes 1 et 2 : Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales et Cahier des prescriptions Techniques Particulières sera effective à l'expiration du délai d'affichage d'un mois mentionné ci-avant.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures de publicité ainsi qu'à la bonne exécution de la présente délibération.

## 22-048 Diagnostic sanitaire de l'Église Sainte Radegonde / Demande de subvention auprès du Département de la Vendée

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier et à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment la demande de subvention.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 22-049 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « amendes de police » 2022 / Aménagements de sécurité Rue du Bout de Ville

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « amendes de police ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 22-050 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « amendes de police » 2022 / Aménagements de sécurité Route de Dompierre

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « amendes de police ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 22-051 « Aménagements latéraux » hors agglomération – Route de Dompierre / Demande de subvention auprès du Département de la Vendée

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour la subvention « aménagements latéraux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

## 22-052 Plan France Relance Vélo / Appel à projets 2021 Aménagements cyclables Pays de la Loire « Développement de l'attractivité du centre bourg en favorisant la sécurité des voies, les déplacements doux et l'accessibilité » - Demande subvention auprès de la Préfecture de la Vendée

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à cette affaire, et notamment la demande de subvention.

## 22-053 La Roche sur Yon Agglomération / Fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux - Demande d'attribution

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la demande de sollicitation d'un fonds de concours de 92 265.00 € au titre de l'enveloppe 2022-2026 conformément au Pacte fiscal et financier et au règlement d'attribution des fonds de concours en faveur des modes doux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention de fonds de concours pour cette opération ainsi qu'à signer tout acte nécessaire au versement de ce fonds de concours.
- **IMPUTE** la recette à l'article 13251 – chapitre 13

## 22-054 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- la suppression du poste de Technicien, grade de l'ancien responsable du CTM,
- la création du poste d'Adjoint Technique Territorial.

| Postes à supprimer | Postes supprimés à réintégrer | Tps de travail |
|---|---|---|
| 1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe | 1 Adjoint Techniques Principal de 2ème Classe | 35H |
| 1 Adjoint Technique Principal de 1ère Classe | 1 Adjoint Technique Principal de 2ème Classe | 28H |
| 1 Adjoint Technique Principal de 1ère Classe | 1 Adjoint Technique Principal de 2ème Classe | 18H |
| 1 Adjoint technique principal de 1ère classe | 1 Adjoint Technique Principal de 2ème Classe | 24H |

## 22-055 Personnel / Élections Professionnelles - Création d'un Comité Social Territorial

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** son Comité Social Territorial ;
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et 3 représentants suppléants ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité à 3 titulaires et 3 représentants suppléants, instaurant ainsi le paritarisme numérique ;
- **DECIDE** le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

## 22-056 Fixation du prix de séjour d'été de l'accueil de loisirs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide aux allocataires CAF et MSA et selon les quotients familiaux suivants :

- Quotient Familial inférieur à 700 , une aide de -50%,
- Quotient Familial de 701 à 900, une aide de -25%,
- Quotient Familial de 901 et + , une aide de -12.5%.

- **DECIDE** d'attribuer aux Ferrièrois les déductions suivantes :
  - 3,23 €/jour pour un séjour sur La Ferrière,
  - 4,05 €/jour pour un séjour organisé en Vendée,
  - 5,13€/jour pour un séjour hors département.
- **PRECISE** que la somme obtenue pour chaque séjour et quotient sera arrondie à l'euro supérieur.